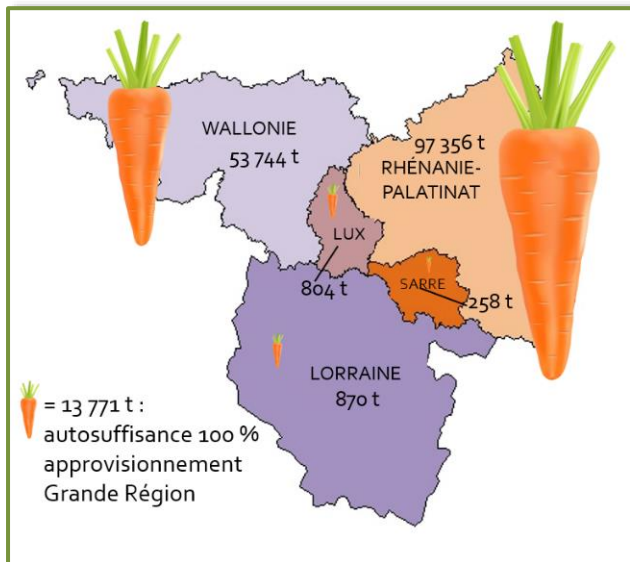


# La carotte en Grande Région



## Production régionale



La Grande Région produit en moyenne **153 000 tonnes** de carottes par an. Cette production se concentre essentiellement en **Wallonie** – avec plus de 50 000 tonnes – et en **Rhénanie-Palatinat** et plus précisément à l'Est de ce territoire, le long de la vallée du Rhin, avec plus de 90 000 tonnes. Les 3 autres territoires ont une production marginale.

Région	Production de carotte annuelle (tonnes)	Besoins de la restauration collective (tonnes)	Taux de couverture de la demande restauration collective avec la production
Rhénanie-Palatinat	97 356 t	4 398 t	2 214 %
Wallonie	53 744 t	5 448 t	986 %
Lorraine	870 t	2 335 t	37 %
Luxembourg	804 t	386 t	208 %
Sarre	258 t	1 204 t	21 %
<b>Grande Région</b>	<b>153 032 t</b>	<b>13 771 t</b>	<b>1 111 %</b>

## Autosuffisance régionale de la restauration collective

L'approvisionnement en carottes de la restauration collective en Grande Région peut être théoriquement assuré par des échanges transfrontaliers.

## Conditions de production

La carotte est **disponible** fraîche ou de conservation la majeure partie de l'année en Rhénanie-Palatinat ou en Wallonie. Seuls les mois d'Avril et de Mai pourraient avoir une disponibilité réduite en carottes. Le très fort déséquilibre de production entre les territoires nécessitera un état des lieux quant à l'organisation actuelle et future des outils logistiques et de transformation.

**Surfaces agricoles requises** pour la production de carottes afin de fournir toute la restauration collective de la Grande Région : **257 hectares (2,57 km<sup>2</sup>)** = moins de **0,01 %** de la surface agricole utile de la Grande Région